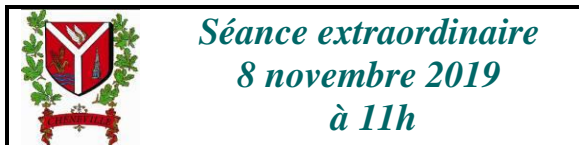


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 8 novembre 2019, à 11h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le pro-maire, monsieur Maxime Proulx Cadieux, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, monsieur Normand Bois et madame Sylvie Potvin.

Absences motivées : monsieur Gilles Tremblay, maire, madame Nicole Proulx Viens et monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale par intérim, madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du plan de sécurité civile**
- 4. Acceptation offre de services – BDG – Cartes pour règlements d'urbanisme**
- 5. Parole au public**
- 6. Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la directrice générale par intérim a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Pro-Maire, Maxime Proulx-Cadieux constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 11h10 devant 0 personne.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-11-289

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la directrice générale par intérim dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

2019-11-290

Adoption du plan de sécurité civile

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S 2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Chénéville reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par le coordonnateur municipal de la sécurité civile soit adopté;

QUE,

La directrice générale par intérim, madame Krystelle Dagenais, soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile;

QUE,

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ACCEPTATION OFFRE DE SERVICES – BDG – CARTES POUR RÈGLEMENTS D'URBANISME

2019-11-291

Acceptation offre de services – BDG – Cartes pour règlements d'urbanisme

ATTENDU QUE la municipalité doit apporter des modifications à ses règlements d'urbanisme afin de se conformer au nouveau schéma d'aménagement de la MRC de Papineau;

ATTENDU QUE les cartes du règlement de zonage, la grille de zonage et le plan de zonage doivent être modifiées;

ATTENDU QUE la compagnie BDG propose ses services pour l'élaboration de cartes et d'une grille au montant de 749.20 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de services de BDG au coût de 861.39 \$, taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte #02-61000-412.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PAROLE AU PUBLIC

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-11-292

Levée de la séance

Il est proposé par madame Sylvie Potvion
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 11h15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maxime Proulx Cadieux, Pro-Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale par
intérim et secrétaire-trésorière par intérim

Je soussigné, Maxime Proulx Cadieux, pro-maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.